



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 15 mars 2023

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

| Dossier présenté  |   |
|---|---|
| <b>Objet</b> : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement   |   |
| <b>Motif(s)</b> : capture temporaire avec relâcher immédiat de Discoglosse Sarde - <i>Discoglossus sardus Tschudi in Otth</i> , 1837, sur la commune de Hyères (Port-Cros et Levant) pour les années 2023, 2024 et 2025 inclus  |   |
| <b>Demandeur</b> : Parc national de Port-Cros (PNPC)  |   |
| <b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + annexe = dossier de demande  |   |
| Contexte  |   |
| <p>Le Parc national de Port-Cros (PNPC), en partenariat avec la Maison des associations - Association Herpétologique de Provence Alpes Méditerranée (AHPAM) effectue un inventaire de suivi sanitaire sur une espèce pouvant être atteinte par la Chytridiomycose ; c'est une maladie infectieuse fatale due à un champignon et affectant les amphibiens.</p> <p>Le Discoglosse Sarde est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.</p> |   |
| Objectif(s)   |   |
| La finalité de l'opération est la protection de la faune et de la flore, l'inventaire de la population, l'étude écoéthologique, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.  |   |
| Avis  |   |
| Participe à la connaissance de l'espèce et connaissance de son état sanitaire   |   |
| Modalités de consultation   |   |
| <p>Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a></p> <p>Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr</li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>  |   |
| Dates de la consultation  |   |
| Début de la consultation : 16 mars 2023   | Fin de la consultation : 06 avril 2023 inclus |